



- Fiche pratique

La signalétique et le balisage sur les itinéraires de randonnée

Dans la Drôme, deux dispositifs sont mis en place pour vous aider à vous orienter sur les itinéraires de randonnée. La signalétique (mobilier en bois pérenne) est installée et entretenue par le Département. Le balisage (peinture), conforme aux normes fédérales, est géré localement. L'un et l'autre se complètent pour fournir l'information la plus fiable et complète possible.

LA SIGNALÉTIQUE DIRECTIONNELLE

■ Où et comment sont-ils implantés ?

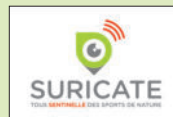


Les poteaux de signalétique directionnelle sont implantés au niveau des carrefours du réseau de randonnée. On nomme "carrefour" le point de jonction entre plusieurs itinéraires balisés.

■ Le secteur du Vercors possède ses propres poteaux de signalétique. Gérés par le Parc naturel régional du Vercors, ils sont implantés selon la même logique et donnent les mêmes informations que les poteaux du Département.



■ Vous croiserez aussi parfois des bornes ou poteaux de jalonnement. Ils sont là pour confirmer une direction sur un point délicat ou mieux s'intégrer au paysage des zones ouvertes.



SURICATE, TOUS SENTINELLES DES SPORTS DE NATURE

Malgré toute l'attention que nous portons à l'entretien des itinéraires, vous serez peut-être amené à rencontrer une lame directionnelle cassée, une bague décolorée par le soleil, un balisage effacé par le temps, un tronc d'arbre tombé au milieu du chemin, etc.

La plateforme d'alerte Suricate vous permet de signaler tous les problèmes rencontrés lors de votre randonnée ou votre pratique sportive en pleine nature. Inscrivez-vous et remplissez simplement le formulaire en ligne, ou directement via l'application mobile. Vous pouvez joindre une photo du problème. Les alertes sont ensuite traitées par le Département.

ATTENTION : pour les problèmes urgents nécessitant une intervention rapide des services de secours ou des autorités utilisez les numéros d'urgence (15, 17, 18 ou 112)

sentinelles.sportsnature.fr



LE BALISAGE INTER-POTEAUX

Le balisage à suivre est indiqué sur les supports de promotion : cartoguides de territoire, topoguides, Bons Plans...

Balisage pédestre

	Chemin à suivre	Tourne à gauche/droite	Mauvais chemin
GR Grande randonnée			
GRP Grande randonnée de pays			
PR Promenade et randonnée			

Sur les tronçons communs **GR** et **GRP**, seule la balise **GR** est apposée.

Localement, vous pourrez aussi rencontrer ces balises :

Balisage spécifique PR du Parc naturel régional du Vercors.

Balisage spécifique à la Grande Traversée du Vercors à pied.

Balisage spécifique aux chemins de St Jacques de Compostelle.

Balisage spécifique "Sur les Pas des Huguenots" (GR 965).

Balisage VTT

	Chemin à suivre	Mauvais chemin
Boucle locale		
Grande itinérance		

Localement, vous pourrez aussi rencontrer ces balises :

Balisage spécifique à la Grande Traversée du Vercors à VTT et à cheval.

Balisage spécifique aux boucles VTT locales du Parc naturel régional du Vercors.

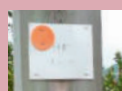
Balisage équestre

	Chemin à suivre	Tourne à gauche/droite	Mauvais chemin
Itinéraire équestre			
Itinéraire attelage			

Interdit aux attelages

Partir avec la carte IGN est toujours recommandé, quel que soit le document avec lequel vous randonnez.

Vous trouverez parfois sur le terrain des balises qui correspondent à d'anciennes normes de balisage. Celles-ci sont progressivement remplacées par les nouveaux balisages en vigueur.



Ancien balisage des itinéraires équestres.



Ancien balisage des boucles pédestres locales.



Ancien balisage de la Traversée de la Drôme à cheval.



Attention à ne pas confondre le balisage des itinéraires de randonnée avec le marquage des parcelles forestières !